



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-OMER

Bureau de l'Animation Territoriale
et du Développement Durable
Affaire suivie par Christine BUDNIAK

Saint-Omer le 27 avril 2102

Compte-rendu de la réunion de la Commission de Suivi de Site de la Bistade du 24 avril 2012

ETAIENT PRESENTS

Mme Chantal MANGUIN-DUFRAISSE, Sous-Préfète de Saint-Omer
M Arnaud DEPUYDT, Responsable de l'équipe 4 "déchets, cimenteries, papeteries" de l'Unité Territoriale du Littoral de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
Mme Christine BUDNIAK, Chef du bureau de l'animation territoriale et du développement durable, Sous-Préfecture de Saint-Omer
Mme Hélène GUY, Présidente d'Opale Environnement
M Sébastien DEFEYER, Réceptionniste, Opale Environnement
M Michel DEFEYER, Adjoint au responsable du site, Opale Environnement
M Guillaume CALLEWAERT, Responsable QSSE, Opale Environnement
M Gérard DELBEC, Responsable commercial, Opale Environnement
Mme Anna NGUYEN, Responsable du centre de stockage, Opale Environnement
M Alain LHERMITE, Délégué syndical CFTC, Opale Environnement
M Patrice COUTURIER, Directeur des exploitations de déchets non dangereux du groupe SECHE
M Michel VERCLYTTE, Fédération régionale de Nord Nature Environnement
Mme Carole DUYTSCHÉ, Communauté de Communes de la Région d'Audruicq
M Jean VASSEUR, Maire de Sainte-Marie-Kerque
M Gérard GRONDEL, Maire de Saint-Pierre-Brouck et Vice-président de la Communauté de Communes de la Colme.
M Thierry LURSON, Assemblée pour la Défense de l'Environnement du Littoral Flandres-Artois (ADELFA)
Mmes VASSEUR et GRISME, Association de Défense de l'Environnement du Calais (ADECA)

INTRODUCTION

Mme la Sous-Préfète remercie l'ensemble des participants pour leur présence à cette réunion et expose l'ordre du jour :

I/ Présentation des dernières évolutions réglementaires suite au décret du 7 février 2012 portant création des Commissions de Suivi de Site (CSS) en remplacement des Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS) et des Commissions Locales d'Information et de Concertation (CLIC) par la DREAL.

II/ Présentation et distributions des arrêtés préfectoraux de création de la CSS La Bistade et de nomination des membres.

III/ Présentation du rapport d'activité 2011 et des nouveaux projets de la société Opale Environnement par sa Présidente.

IV/ Questions diverses

I/ Présentation des évolutions réglementaires par la DREAL

M Depuydt explique que les Commissions de Suivi de Site (CSS) sont issues des dispositions de la loi dite "Grenelle II de l'environnement" et de son décret d'application du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site (CSS), qui modifie la partie réglementaire du Code de l'Environnement. Cette réforme a pour but essentiel de fondre dans un type unique de commission les divers types de commissions créées autour des installations classées (CLIS et CLIC pour les sites SEVESO AS). Elle a donc peu d'impact sur le rôle et le fonctionnement de la commission de La Bistade, même si le décret du 7 février 2012 introduit quelques nouveautés, à la marge, comme par exemple la création d'un collège supplémentaire : le "collège salariés" (qui sera à distinguer du "collège direction de l'entreprise").

Une représentante de l'association ADECA regrette que le mot "information" ait été retiré du nouveau sigle choisi.

II/ Présentation et distributions des arrêtés préfectoraux de création de la CSS La Bistade et de nomination des membres. (joints au compte-rendu)

La Sous-Préfète commente les deux arrêtés préfectoraux distribués en séance : l'un porte sur la création officielle de la CSS de La Bistade et l'autre sur la désignation nominative -désormais pour une durée de 5 ans (contre 3 auparavant)- des membres de la CSS, .

Le Maire de Saint-Pierre-Brouck pense qu'il y a une erreur dans l'arrêté, car il est désigné à la fois comme représentant de la commune de Saint-Pierre-Brouck et comme représentant de la Communauté de Communes de la Colme.

Mme Budniak de la Sous-Préfecture lui répond qu'il était déjà désigné comme unique représentant pour les deux collectivités dans l'arrêté préfectoral précédent. En outre, l'ensemble des membres des collèges ont été saisi par écrit pour nommer leurs représentants en vue de l'actualisation de l'arrêté préfectoral de désignation des membres. La commune de Saint-Pierre-Brouck et la Communauté de Communes de la Colme, qui ont fait une réponse écrite, l'ont désigné toutes les deux comme représentant.

III/ Présentation du rapport d'activité 2011 et des nouveaux projets de la société Opale Environnement par sa Présidente.

Mme Guy commente le power-point, joint au compte-rendu.

1/ Bilan de l'année 2011

Elle fait un point sur l'évolution et l'origine des tonnages de déchets traités entre 2008 et 2011, qui n'appelle aucune observation. Elle fait part de la couverture de l'alvéole 14 et de la création de l'alvéole 16.

M Depuydt de la DREAL précise qu'une inspection de la DREAL a porté sur la création de cette alvéole pour en vérifier la conformité de l'installation et qu'elle n'a rien détecté d'anormal sur cette installation.

Mme Guy évoque ensuite le réseau de captage du biogaz.

La Sous-Préfète s'étonne des variations de la production de biogaz d'une année sur l'autre.

Mme Guy lui répond que les variations constatées résultent des différences de réglages.

Le Maire de Sainte-Marie-Kerque constate que les premières alvéoles, mises en places en 1997, ne produisent plus de biogaz. Il s'interroge sur la durée nécessaire pour arriver à cette absence de production de biogaz.

Mme Guy explique qu'il faut compter entre 15 et 20 ans pour que le biogaz disparaisse. Elle enchaîne ensuite sur la qualité et la quantité de rejets de la torchère. Elle explique qu'ils sont en baisse depuis 2010. La torchère est en effet moins utilisée depuis l'installation du nouveau moteur. Elle rappelle néanmoins que les rejets respectent les limites réglementaires fixées par l'arrêté préfectoral, de même que les rejets du moteur. Elle dresse ensuite le bilan du fonctionnement de l'installation de valorisation du biogaz. Les mois de janvier, mai et septembre ont été moins productifs car ils correspondent à des périodes de maintenance des installations.

Les rejets d'eaux pluviales sont en baisse en 2011 par rapport à 2010, en raison de la diminution de la pluviométrie sur cette période et d'une végétalisation accrue du site au détriment des surfaces imperméabilisées (enrobées). Elle explique que les rejets d'eaux traitées sont stockés dans des bassins où ils sont analysés par un laboratoire de contrôle certifié, avant d'être rejetés dans l'Aa avec l'autorisation de Voies Navigables de France. Mme Guy précise que des analyses sont toujours effectuées en amont et en aval du point de rejet. En 2011, il n'y a eu que deux rejets. Concernant la qualité des eaux souterraines, les contrôles mensuels n'ont pas détecté d'évolution. De même pour les lixiviats, elle constate une évolution normale de leur qualité.

Mme Guy fait ensuite un point sur les mesures, notamment de benzène et de CO, dans l'air ambiant en 2011. Elles sont plus élevées en amont qu'en aval mais demeurent inférieures aux valeurs préconisées par l'OMS. Idem pour les autres paramètres (toluène...).

M Duytsche de la CCRA demande le nom du laboratoire chargé des mesures.

Il s'agit du laboratoire Europol.

Mme Guy indique que le suivi des odeurs est stable.

Le Maire de Saint-Pierre-Brouck se plaint de nuisances olfactives, surtout le soir.

Mme Guy lui répond que ces nuisances sont effectivement constatées en fin de journée car elles résultent du phénomène d'inversion thermique, qui se produit le soir. Des nuisances olfactives peuvent également intervenir lors des travaux de maintenance, qui nécessitent un arrêt temporaire du captage du gaz mais leur durée est toujours limitée à deux heures maximum pour limiter les odeurs. En outre, il n'y a eu que 2 ou 3 arrêts en 2011.

M Depuydt confirme les dires de la société.

Sur la question du tassement, Mme Guy indique qu'aucune anomalie n'a été constatée.

La Sous-Préfète demande s'il y a des questions.

Mme Duytsche souhaite savoir combien de salariés travaillent sur le site.

Mme Guy lui répond que la société compte 70 salariés, dont 30 sur le site de Sainte-Marie-Kerque (dont 8 résidants).

M Verclytte de la Fédération régionale Nord-Nature-Environnement revient sur le sujet des rejets du moteur. Il constate que les rejets de CO et de NOX atteignent les 3/4 des valeurs limites fixées par l'arrêté préfectoral. Il demande à la société s'il n'y a pas possibilité de diminuer encore davantage ces rejets, car ils sont trop proches des valeurs acceptables.

Mme Guy répond qu'il est impossible de les limiter encore davantage sous peine d'entraîner des dysfonctionnements du moteur. Elle rappelle que des contrôles réguliers sont effectués pour vérifier que les valeurs limites ne sont pas dépassées.

M Depuydt confirme et indique que ce mode opératoire correspond actuellement au meilleur compromis existant car le moteur ne peut fonctionner avec moins de rejets.

Mme Guy poursuit son exposé et fait un point sur le suivi de la faune et de la flore et détaille également les incidents/ accidents relevés sur le site.

2/ Projet de la société

Mme Guy explique qu'Opale Environnement veut faire évoluer sa gestion des alvéoles en mode bio réacteur. A cet effet, elle va prochainement déposer un dossier de déclaration en préfecture.

L'objectif de ce changement de process est d'accélérer la bio-dégradation des déchets (la réduire à 10 ans contre 15-20 ans actuellement), de maîtriser l'humidité dans les alvéoles, d'activer le potentiel méthanogène et de stabiliser plus rapidement le tassement des massifs. Il présente en outre l'intérêt de produire un biogaz de meilleure qualité, plus facile à valoriser et qui permet de récupérer de l'énergie.

Elle détaille ensuite le process utilisé (voir le schéma page 31 du power-point).

Ce principe sera appliqué dès la création de l'alvéole 18, qui devrait être aménagée cet été.

Une personne demande si ce système est déjà employé sur d'autres sites ?

M Couturier du groupe Séché répond qu'il est déjà expérimenté sur le site de Laval et qu'il sera étendu à 4 sites du groupes, dont celui de La Bistade.

Mme la Sous-Préfète souhaite connaître la durée des travaux pour mettre en place ce système ?

M Couturier lui répond que les travaux, qui correspondent à la pose de drains, seront menés au fur et à mesure durant la phase d'exploitation des alvéoles.

Une question porte sur les retours d'expérience concernant l'utilisation de bio réacteurs.

M Depuydt informe qu'il existe un guide du bio réacteur édité en 2007 par l'ADEME, qui peut servir de référence.

Le Maire de Saint-Pierre-Brouck s'inquiète d'un risque accru de déstabilisation du terrain si les alvéoles deviennent plus humides.

M Couturier et Depuydt lui répondent que l'objectif n'est pas de noyer les déchets et que si le tassement sera en effet plus rapide, il n'en demeurera pas moins homogène.

Le Maire de Sainte-Marie-Kerque fait la remarque qu'il doit y avoir moins de fermentescibles en raison de l'existence d'une usine de méthanisation.

Mme Guy lui répond qu'il reste encore une part significative de fermentescibles dans les déchets qui résulte d'un problème au niveau du tri.

IV/ Questions diverses

Pas de question supplémentaire, la séance est levée à 16h.

La Sous-Préfète,



Chantal MANGUIN-DUFRAISSE